

AVIS N° AV-2019-130

Evénement	Suspension de cotation
Valeur(s) concernée(s)	SAMIR

- OBJET DE L'AVIS

Reconduction de la suspension des titres de capital de "SAMIR"

- ARTICLE 1

A la demande de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, la suspension de cotation des titres de capital de la société SAMIR est reconduite à compter du 07/10/2019 jusqu'à leur radiation de la cote et ce, suite à la liquidation judiciaire de la société.